

NOUS CONTACTER

Votre Agent Général

EL LECLERCQ MAXENCE
869 AV DE LA REPUBLIQUE
59700 MARCQ EN BAROEUL

03 20 74 98 98

agence.leclercq@axa.fr

N° ORIAS

10 054 743 (MAXENCE LECLERCQ)

<http://www.orias.fr/>



Assurance et Banque

ETS MYEQUIVOICE

65 ALLEE DU PETIT CHATELET

59118 WAMBRECHIES

EMIS LE MERCREDI 4 FÉVRIER 2026

VOS RÉFÉRENCES

Document à conserver

Votre référence client

6094507304

Votre Projet

0000022612195704

Date d'effet

15/02/2026

Echéance principale

01/01

FICHE D'INFORMATION PRÉALABLE À LA PROPOSITION DE VOTRE PROJET RESPONSABILITÉ CIVILE PRESTATAIRE

Ce document est établi en application des articles L112-3 et L113-2 du Code des assurances relatifs à la déclaration du risque.

Ce document permet à votre Agent Général, en application de l'article L 521-4 du Code des assurances, de vous conseiller un contrat qui est cohérent avec vos exigences et vos besoins et de vous préciser les raisons qui motivent ce conseil avant la souscription de votre contrat.

Votre Agent Général est soumis à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec AXA France. Il est rémunéré par AXA France sous forme de commissions ainsi que d'autres avantages monétaires et non monétaires.



AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers . Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 31 275 660 € 451 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. Entreprises régies par le Code des assurances.

LES DONNÉES QUE VOUS NOUS AVEZ COMMUNIQUÉES

Nom - Dénomination sociale : MYEQUIVOICE

Adresse du siège social :

65 ALLEE DU PETIT CHATELET

59118 WAMBRECHIES

Forme juridique : ETS

N° Siret : 90909090909090

VOS EXIGENCES ET BESOINS

Vous souhaitez protéger votre Entreprise lorsque sa responsabilité civile se trouve engagée du fait de dommages causés à des tiers, dans l'exercice de vos activités professionnelles.

Vous souhaitez que les garanties prennent effet le : 15/02/2026

PROPOSITION DE PROJET

Au cours de nos échanges, vous nous avez exposé votre situation et présenté votre risque.

Vous nous avez communiqué les éléments préalables à la souscription de votre contrat et relatifs à la déclaration du risque. Ces éléments sont repris dans le Formulaire de déclaration du risque.

Tenant compte :

- de vos exigences et besoins en terme de garanties et de franchises,
- des éléments d'information que vous nous avez communiqués en réponse à notre questionnement,

Le contrat Responsabilité Civile des Prestataires de services d'AXA France dont un exemplaire du projet vous a été remis constitue une solution adaptée au regard de votre situation et cohérente avec les besoins et exigences que vous nous avez exprimés.

Le contrat ne couvre pas les activités de :

- **Édition de plateformes numériques de services de communication en ligne,**
- **Édition de plateformes numériques dites "places de marché",**
- **Création de sites internet dits "moteurs de recherche",**
- **Logiciels de santé,**
- **Logiciels embarqués dans l'aéronautique, le ferroviaire et le maritime,**
- **Logiciels de gestion de bases de données,**
- **Logiciels de jeux vidéo avec gains,**
- **Logiciels de sécurité informatique,**
- **Logiciels d'information financière,**
- **Exploitation de l'ensemble du SI de vos clients (infogérance globale),**
- **Conception et/ou gestion de la sécurité des systèmes lorsqu'il s'agit de l'activité principale,**
- **Sécurisation et surveillance des SI et applicatifs lorsqu'il s'agit de l'activité principale,**
- **Hébergement direct (sans sous-traitance) de données, services et sites web au-delà de 20% du chiffre d'affaires global.**

VOS DÉCLARATIONS COMPLÉMENTAIRES

.....

.....

.....

.....

LES DÉCLARATIONS COMPLÉMENTAIRES DE VOTRE AGENT GÉNÉRAL

FINALITÉ DU RECUEIL DES DONNÉES ET CONSÉQUENCES D'UNE INEXACTITUDE OU D'UNE OMISSION

Je reconnais :

- Avoir été informé(e) du caractère obligatoire des réponses aux questions posées dans le cadre de ma demande de souscription ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévue aux articles L.113-8 (nullité du contrat d'assurance) et L.113-9 (majoration de la cotisation ou application de la règle proportionnelle) du code des Assurances
- Qu'au cours des échanges avec mon Agent Général, j'ai exposé ma situation personnelle et communiqué les éléments nécessaires à l'établissement d'une proposition d'assurance en cohérence avec mes besoins et exigences et dont les documents suivants m'ont été remis avant la souscription du contrat d'assurance :
 - Le document d'information sur le produit d'assurance (DIPa),
 - La présente fiche d'informations préalables à la proposition de votre contrat,
 - Les Conditions générales n° 460653 H,
 - L'information sur le tarif.

RÉCLAMATIONS

Dans tous les cas, vous devez formaliser par écrit votre réclamation afin que nous puissions répondre au mieux à votre insatisfaction, et l'adresser à votre Agent Général dont les coordonnées figurent dans le présent document ou au service clients avec lequel vous êtes en relation, ou, à tout moment, au Service Réclamations:

- Via le formulaire de contact sur axa.fr ou en ligne depuis votre Espace Client AXA
- ou par **courrier**, à l'adresse suivante : **AXA France - Service Réclamations - TSA 46307 - 95901**

Cergy-Pontoise Cedex 9

Nos engagements

Un accusé de réception vous sera adressé dans un délai maximum de 10 jours.

Votre situation sera étudiée avec le plus grand soin et une réponse argumentée vous sera adressée dans un délai maximum de 60 jours.

Médiation

Vous pouvez saisir le Médiateur de l'assurance :

- 2 mois après votre première réclamation écrite, que vous ayez reçu une réponse ou non de notre part
- et, en tout état de cause, dans un délai maximum d'un an à compter de la date de votre première réclamation écrite

Cette saisie peut se faire :

- par **voie électronique** sur le site mediation-assurance.org
- ou par **courrier**, à l'adresse suivante : **Le médiateur de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.**

L'intervention du Médiateur est gratuite.

Le Médiateur formulera une proposition de solution dans un délai de 3 mois à réception de votre dossier complet.

Les deux parties, vous-même et AXA, restent libres de suivre ou non la proposition du Médiateur.

Vous conservez à tout moment la possibilité de saisir le tribunal compétent.

Je suis informé(e) qu'AXA France peut utiliser mes informations pour promouvoir ses offres d'assurance, banque et assistance.

Je peux m'y opposer en cochant la case ci-contre.

Fait à Marcq en baroeul en double exemplaires le 04/02/2026

Le souscripteur

(cachet commercial si entreprise)

Pour l'assureur, par délégation

Votre Agent général AXA.

Représenté par :

(Nom Prénom)

(Fonction)

L'autorité chargée du contrôle de la société d'assurances est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) –
4 place de Budapest CS 9259 – 75436 Paris cedex 09